

Notes d'allocution

---

# Les 20 ans de la Conférence des gouvernements cantonaux

Conférence de presse du 3 octobre 2013

Benedikt Würth, conseiller d'État du canton de Saint-Gall, président de la Fondation ch

Mesdames et Messieurs,

Le fédéralisme est la clé du succès de la Suisse.

## Le fédéralisme, une formule gagnante

Notre pays profite d'un système fédéraliste qui fonctionne bien. Aussi en termes d'économie : car, en conjuguant responsabilité et financement dans l'accomplissement des tâches incombant à l'État, ce système favorise l'efficacité et la gestion économe des fonds publics. En toute logique, la Confédération n'assume que les tâches dont les cantons ne peuvent pas, ou pas suffisamment, s'acquitter ni tout seuls ni en commun, ce qui est la garantie d'une politique proche des citoyens. Ces principes fondamentaux du fédéralisme figurent dans notre Constitution aux titres de l'équivalence fiscale et de la subsidiarité.

D'autres raisons, historiques et politiques, font aussi que la Suisse ne peut pas être gouvernée de façon centralisée. L'organisation fédéraliste de l'État est un élément constitutif de l'histoire et de l'identité suisses. Il n'y a pas d'autre option que le fédéralisme pour un pays quadrilingue où plusieurs cultures coexistent. Pour s'en persuader, il n'y a qu'à voir les tensions qui agitent actuellement l'Espagne. Le fédéralisme part de l'idée que chacun des États fédérés est en mesure de s'organiser : en disposant d'un champ d'action et d'une marge de manœuvre étendus, les cantons et les régions trouvent sur place des réponses diverses à des problèmes similaires et sont incités à faire preuve d'innovation. Le fédéralisme, c'est donc aussi le courage de reconnaître que les éléments de solution sont multiples.

Et, d'un point de vue de politique sociétale, c'est bien le propre d'un système fédéraliste que d'avoir une haute idée de la responsabilité individuelle. De par la proximité des décisions avec le citoyen, le fédéralisme est aussi un principe social exigeant, à même de favoriser l'engagement de la société civile.

## Monitoring du fédéralisme: tendances et enjeux

Les cantons ont à cœur de renouveler et de développer le fédéralisme. C'est pourquoi la Fondation ch, qui est une émanation des cantons, fait élaborer chaque année depuis 2005 un rapport de monitoring "Fédéralisme". Ce monitoring a pour vocation de suivre l'évolution du fédéralisme en Suisse pour en détecter à temps les problèmes. Il assure aussi un suivi systématique des processus législatifs au niveau fédéral. Ces dernières années, on a pu relever les tendances suivantes:

Les tendances centralisatrices se poursuivent au niveau fédéral. Un phénomène qui porte en partie l'empreinte du travail de lobbying intense de la part des groupes de pression. Mais on peut aussi déplorer chez les parlementaires fédéraux un manque de conscience des questions relevant de l'ordre politique, eu égard aux principes fédéralistes de notre État fédéral. Prenons un exemple tiré de la politique de la formation : la motion 12.3899 et la nécessité qu'elle revendique d'élaborer des structures et des critères de qualité uniformes sur le plan national applicables aux écoles à horaire continu. Cette requête contrevient fondamentalement à l'organisation des compétences en vigueur. L'instruction publique est l'affaire des cantons. Il en va de même, pour prendre un exemple plus récent, pour la revendication de règles uniformes concernant l'exécution des peines et mesures.

L'administration fédérale elle-même a parfois de la peine à saisir toute la portée du fédéralisme. On le voit notamment avec les principes de la RPT, dont la mise en œuvre n'est pas toujours rigoureuse. S'agissant des tâches dites communes de la Confédération et des cantons, la solution trouvée avec la mise en place de conventions-programmes est un instrument judicieux : s'il permet de fixer ensemble des objectifs stratégiques, ce sont les cantons qui déterminent les modalités de la mise en œuvre opérationnelle. La compensation devrait se régler via des subventions forfaitaires. Or il est toujours manifestement peu aisé de prendre ses distances avec les subventionnements affectés à un objet particulier et avec les directives opérationnelles (exemple : programmes d'agglomération).

Les cantons doivent aussi faire preuve d'autocritique : ils ne tirent pas toujours le meilleur parti de la marge d'organisation dont ils disposent ou alors ne la revendiquent pas de façon assez conséquente. Néanmoins, il n'est pas facile de faire respecter les dispositions constitutionnelles en question. Certes, la RPT a défini les règles du jeu présidant à la collaboration entre la Confédération et les cantons. Mais le respect de ces règles restera de l'ordre de la volonté politique tant que nous ne disposerons pas d'une juridiction constitutionnelle.

Il va de soi que le fédéralisme est confronté à de nombreux défis dont les tenants et aboutissants sont internationaux et touchent en particulier aux relations qu'entretient la Suisse avec l'Union européenne. De nombreux traités concernent aussi les compétences cantonales, d'où l'importance absolument centrale d'associer assez tôt les cantons à l'élaboration des mandats et aux négociations avec l'UE.

## Perspectives

Le monitoring du fédéralisme est un instrument de premier plan pour renforcer notre système fédéraliste. La Fondation ch a donc décidé de l'étoffer. Outre le compte rendu annuel, d'ordre plutôt technique, paraîtra désormais une fois tous les trois ans un rapport pluriannuel exhaustif englobant une appréciation politique et une discussion des actions requises. La publication des rapports exhaustifs coïncidera avec les échéances trisannuelles des conférences nationales sur le fédéralisme. C'est la Quatrième Conférence nationale sur le fédéralisme de novembre 2014 à Soleure qui se fera pour la première fois l'écho de ce rapport dans sa nouvelle formule.

La création de la Suisse en tant qu'État fédéral de type fédératif n'est pas le fruit de l'arbitraire ou du hasard. C'est en effet le fédéralisme qui a permis aux petits États souverains qu'étaient les cantons de s'unir librement. Ce modèle, vous l'avouerez, nous a rendu de fiers services jusqu'à aujourd'hui. Les cantons sont prêts à engager toutes leurs forces pour que l'histoire à succès du fédéralisme suisse se poursuive.

La Suisse ne doit pas sa cohésion au centralisme mais au fédéralisme.